

A/s : Réponse à l'alerte de la Plateforme de protection des journalistes du Conseil de l'Europe du 6 juin 2019 concernant l'agression d'un cameraman de France 3

L'agression du cameraman de France 3, M. Delari-Regentied, le 3 juin 2019 près de Rouen, dans l'exercice de ses fonctions est inacceptable. La France tient à souligner l'intervention rapide et efficace de la police qui a permis au journaliste de sortir du lieu où il était retenu et de voir son matériel restitué.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte du chef de vol avec violences (avec une incapacité totale de travail de 6 jours) et en réunion, un individu a été mis en examen pour ces faits et placé sous contrôle judiciaire avec une obligation de pointage mensuelle, des interdictions de contact et de quitter le territoire. L'information judiciaire devrait permettre d'identifier les co-auteurs des faits.

La France est pleinement engagée dans la protection des journalistes sur son territoire et à travers le monde.